

COMMISSION APPRENTIS CITOYENS CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Les objectifs de La Commission Apprentis Citoyens

Objectifs :

- **Permettre aux enfants de découvrir :**
 - le rôle du Maire, des Conseillers Municipaux et ses missions,
 - le rôle de l'adulte référent et ses missions,
 - l'approche des valeurs républicaines et la notion de démocratie,
 - sa commune (mairie, services techniques, les quartiers, ...),
 - le fonctionnement du Conseil Municipal.

- **Apprendre différentes techniques :**
 - pour mener une réunion,
 - élaborer un projet,
 - gérer un budget,
 - communiquer.

La Commission Apprentis Citoyens doit donc être :

- Un lieu d'expression et d'écoute,
- Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté,
- Un lieu d'action,
- Un lieu de dialogue et d'échange intergénérationnels avec les représentants politiques (Maire, élus ou autres) et ses administrés.

Conditions d'éligibilités à la Commission Apprentis Citoyens

Sont éligibles

Les élèves de CE2, CM1, CM2 scolarisés dans l'école de Bouglainval.

Pas de place limitée.

Fiche d'inscription, fiche de renseignements et autorisations parentales obligatoires (annexes 1 – 2 et 2bis)

Sur simple demande, les anciens apprentis citoyens seront les bienvenus aux commissions. Ils seront sujets aux mêmes règles que les membres de la commission.

Durée de l'inscription:

- La durée de l'inscription est de 1 année scolaire.

L'accompagnement des Apprentis Citoyens

Des référents adultes seront choisis par la Commission Scolaire (par délégation du Maire) parmi des volontaires : élus municipaux, enseignants, parents, représentants d'associations locales... Ces référents seront sous l'autorité du Maire et par délégation sous l'autorité de la Commission scolaire. Pour la bonne organisation des réunions le nombre de référents est limité et chaque candidature sera soigneusement étudiée par la Commission scolaire avant de recevoir un avis favorable ou défavorable.

Les référents auront pour rôle :

- de ne pas faire à la place des Apprentis Citoyens,
- de transmettre des savoir-faire, des savoir-être,
- de motiver, montrer, expliquer et permettre aux enfants d'apprendre,
- de favoriser l'expression des enfants,
- d'avoir une qualité d'écoute,
- de s'engager tout au long de sa mission et de son action,
- d'avoir une neutralité (politique, religion, décision, ...),
- de vérifier la faisabilité des actions de la Commission Apprentis Citoyens,

Le référent devra signer la charte référent et sa fiche de candidature (annexe 3).

La Commission Apprentis Citoyens respecte la Convention Internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant. Il en résulte qu'il convient, en toutes circonstances, de respecter la liberté d'expression et de conscience de chaque enfant, ainsi que la notion de laïcité.

L'exploitation des actions de la Commission Apprentis Citoyens par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux est exclue.

Les Réunions

Périodicité:

Une fois par mois en fonction des projets. Les lundis de 16H30 à 17H30 dans la salle du conseil municipal sous forme de goûter et toujours en présence d'un conseiller municipal.

Pas de réunion pendant les vacances scolaires.

Prise en charge des enfants inscrits à la Commission

1. Enfants inscrits en accueil périscolaire

En accord avec la Communauté de Communes, une décharge au nom de la Communauté de Communes devra être signée par les parents. Cette décharge permettra au conseiller municipal de venir récupérer l'enfant auprès du Responsable de l'accueil périscolaire à partir de 16H30. En fin de séance (17H30), le conseiller municipal accompagnera l'enfant auprès du Responsable de l'accueil périscolaire. **La facturation de l'accueil périscolaire reste inchangée.**

2. Enfants non inscrits en accueil périscolaire

Les parents signeront une décharge au nom de la mairie afin que le conseiller municipal puisse directement regrouper les enfants dans la cours de récréation et les accompagner dans la salle du conseil municipal.

Les enfants seront libérés à 17H30 et ne seront plus sous la responsabilité de la commune.

Fonctionnement

- Travail en commission avec un ou des adultes référents et un élu.
- Prise de notes par un enfant, aidé d'un adulte.

Certains projets de la Commission Apprentis Citoyens pourront faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Les enfants de la Commission pourront être consultés par le Conseil Municipal sur les projets qui les intéressent et être invités en tant que consultants lors des réunions du Conseil Municipal.

Les moyens

LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION

- La salle du conseil sera mise à disposition des jeunes apprentis pour travailler leurs actions.
- Le matériel de la mairie pourra être utilisé (photocopieuse, consommables, téléphone fixe et ordinateur) sur demande auprès de la Commission Scolaire et selon un planning bien défini.

LES MOYENS FINANCIERS

- Il sera alloué à la Commission Apprentis Citoyens un budget annuel. Celui-ci sera fixé en Conseil Municipal lors du vote du budget de la commune. Ce budget permettra de donner une certaine responsabilité aux jeunes apprentis.
- De fait, ils pourront s'initier à la gestion et appréhender les réalités budgétaires.

LES MOYENS DE FORMATION

- Un temps de formation sera consacré aux Apprentis Citoyens (rencontre avec les élus, visite des locaux de la mairie, visite des locaux techniques et du village, fiches ressources mises à la disposition des apprentis etc...)

PLANNING

Calendrier 2015-2016

■ Zone A
 ■ Zone B
 ■ Zone C

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L CAC	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 S	2 L CAC	2 J	2 S
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L CAC
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 D	6 M	6 V	6 L CAC	6 M
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L CAC	7 J	7 D	7 L CAC	7 J	7 S	7 M	7 V
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 D	9 M	9 V	9 L CAC	9 M	9 S	9 M	9 M	9 S	9 J	9 J	9 S
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L CAC	11 J	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 M	12 S	12 L CAC	12 J	12 S	12 M	12 V	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 V	25 L CAC	25 M	25 S	25 L
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 L		31 S		31 J	31 D		31 J		31 D		31 D

FICHE D'INSCRIPTION DE L'APPRENTI

Je m'engage à remplir mes devoirs d'Apprenti Citoyen et j'accepte la charte suivante :

JE PARTICIPE

Je fais des propositions,
Je participe aux différentes tâches qui me sont confiées : écrire, téléphoner, lire, dessiner....
Je vote,
J'informe régulièrement mon entourage sur l'avancée des projets en cours.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature de l'enfant

JE RESPECTE

J'essaie d'être présent le plus souvent possible aux réunions,
Je respecte la décision prise par la majorité de l'équipe,
J'écoute l'autre sans l'interrompre,
Je m'engage à lire les comptes rendus que je reçois à la maison,
En cas d'absence, je préviens mon référent.
En cas de démission j'avertis mon référent.

Signature du Responsable légal (père, mère, tuteur)

ANNEXE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'APPRENTI

NOM de l'enfant : Prénom :
Date de naissance : Classe :

Responsables légaux de l'enfant

Situation familiale : Mariés Vie Maritale Divorcés/Séparés Célibataire

Nom du père : Nom de la mère :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél domicile : Tél domicile :

Courriel : Courriel :

N° de téléphone au travail : N° de téléphone au travail :

N° de téléphone portable : N° de téléphone portable :

Personnes à prévenir d'urgence en l'absence des parents

Nom : N° de téléphone :

Nom : N° de téléphone :

Renseignements médicaux

Allergie alimentaire ou médicamenteuse Oui Non

si oui, précisez.....

Nom du médecin traitant Téléphone :

Autres informations utiles:

ANNEXE 2 BIS - **AUTORISATIONS PARENTALES**

Je soussigné(e), Téléphone : ____/____/____/____/____

Responsable légal de l'Enfant
.....

- ✓ Autorise mon enfant à participer aux activités et aux sorties de la Commission Apprentis Citoyens Oui Non
- ✓ Autorise que mon enfant soit pris en photo et filmé dans le cadre de la communication communale Oui Non
- ✓ Autorise que mon enfant soit pris en charge à la sortie de l'école par le référent/conseiller municipal de la Commission Apprentis Citoyens Oui Non
- ✓ Autorise le référent/conseiller municipal de la Commission Apprentis Citoyen à prendre toutes les mesures d'urgences (appel aux services de secours notamment) si la santé de mon enfant s'avère en danger Oui Non
- ✓ Autorise que mon enfant : Rentre seul : sera récupéré par les parents ou un proche en fin de réunion :

Si votre enfant est inscrit à l'accueil périscolaire il sera automatiquement raccompagné par le référent/conseiller municipal auprès du Responsable de l'accueil périscolaire.

Date

Signature du responsable légal (Père, Mère ou Tuteur)

ANNEXE 3 - FICHE DE CANDIDATURE DU REFERENT

Je soussigné(é)

Nom :

Tél. :

Prénom :

Courriel :

Adresse.....

Accepte la charte du référent de la Commission Apprentis Citoyens ci-dessous. J'ai bien noté que j'interviendrais en tant que bénévole et que je serais sous l'autorité d'un membre du conseil municipal.

Le référent

- est garant des objectifs de la Commission Apprentis Citoyens,
- se doit d'être pédagogue,
- se doit d'être neutre (politique, religion, décision, ...),
- a un rôle de coordination,
- est une personne ressource,
- a un rôle de recherche et d'activation des réseaux,
- doit transmettre de l'information,
- favorise le dialogue direct entre les enfants et les élus locaux,
- se doit de vérifier la faisabilité des actions de la Commission Apprentis Citoyens,
- assure l'encadrement des actions événementielles en coordination avec la Commission Scolaire,
- assure un rôle de cohésion.

Lien avec la mairie : parents représentant association locale Autre, précisez.....

Date :

Signature du Référent